

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du douze septembre deux mil seize, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Gérard MARECHAL.

Etait absent : MM Jacky PETIT.

Avaient donné pouvoir : MM Nathalie MARCHAND-CARLIEZ à Éric ROUSSEL, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Gérard MARECHAL à Freddy DUCHESNE.

Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 01 juillet 2016
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

- 4) Rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes sur la gestion de la commune de Longueau concernant les exercices 2010 et suivants
- 5) Décision modificative N°2
- 6) Décision modificative n°1 régie de transport
- 7) Modification de la régie de recettes de produits divers
- 8) Créances irrécouvrables
- 9) Autorisation générale et permanente de poursuites
- 10) Allocations scolaire 2016/2017
- 11) Avenant à la convention Fête du Rail
- 12) Convention UFOLEP relative au projet « Séniors Soyez Sport'
- 13) Contrat avec l'UFOLEP dans le cadre des T.A.P.
- 14) Devis et convention planète Sciences dans le cadre des T.A.P.
- 15) T.A.P. : Contrats de prestation de service avec les associations
- 16) Projet GOODMAN Jules Verne Logistics (à Boves)
- 17) Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : délibération de principe
- 18) Droit d'initiative

1) Compte rendu du 01 juillet 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur DAUTREMER Philippe est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

A) Je fais part du décès de Joël LEU, notre agent plombier, le 04 août dernier par suicide, suite à une longue maladie.

B) Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des contrats terminés ou des départs volontaires :

-1 agent à la sécurité (devant l'école A. Frank) sur la base d'un contrat d'avenir de 24 heures.

- Au centre de loisirs maternel :

- 1 contrat de 10h pour la restauration seule,
- 1 contrat de 13h pour la restauration et les TAP

-A la maison de l'enfance :

- 2 contrats de 8h pour la restauration
- 3 contrats de 11h pour la restauration scolaire et les TAP
- 1 contrat de 23h75 pour le périscolaire du matin, la restauration scolaire, les TAP et le club sciences

C) J'annonce le retour à la crèche « les Koalas » d'Angéline GAMBART au 01 décembre 2016 (elle avait pris une disponibilité).

D) La fête du rail :

J'aborde les questions de sécurité et insiste sur l'importance de la participation de tous les élus afin que cette 3^{ème} édition soit un succès.

E) Quelques dates :

- Premier salon des Seniors à Mégacité les 08 et 09 octobre 2016
- La bourse aux jouets, salle Daniel Fery, le dimanche 16 octobre 2016
- Le prix des maisons fleuries et les récompenses aux ballons du 13 juillet, le vendredi 21 octobre à 18h, salle d'honneur.
- La cérémonie des naissances dimanche 23 octobre à 10h30 salle d'honneur
- Enfin le prochain conseil municipal le lundi 07 novembre à 20h30

Monsieur Régis RICHARD demande un temps de parole en fin de séance.

4) Rapport comportant les observations définitives de la chambre Régionale des comptes sur la gestion de la commune de Longueau concernant les exercices 2010 et suivants :

Le Conseil Municipal, après débats et délibération,

PREND acte du rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune concernant les exercices 2010 et suivants.

Chantal BOULET : Je ne suis pas surprise du document, avec l'augmentation des charges du personnel. Augmenter la fiscalité permet de ne pas être sous tutelle en 2019.

Colette FINET : D'autres communes sont dans la même situation.

5) Décision modificative n°2

Le conseil municipal, après délibération adopte la décision modificative n°2 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Articles	Dépenses	Montant	Observations
6068	Autres matières et fournitures	2 000.00€	Réajustement
611	Contrat de prestations de service	42 000.00€	Réajustement (contrôle aire de jeux Vérification des matériels et installations techniques-gestion TLPE- Contrat balayage et entretien Déchets- contrats entretien ascenseur Vérification extincteurs plan de Désherbage zéro phyto)
61558	Autres biens mobiliers	-2 500.00€	Réajustement
6132	Locations immobilières	23.00€	Réajustement
6135	Locations mobilières	25 000.00€	Réajustement (coefficient de Revalorisation RISO copieurs- Contrats location téléphonie)
615231	Voiries	-5 000.00€	Réajustement
61551	Réparation véhicules	2 000.00€	Réajustement
6156	maintenance	400.00€	Réajustement
6184	Versement à des organismes de Formation	10 270.00€	Réajustement (formation sécurité et Factures 2015 réglées sur 2016)
6231	Annonces et insertion	-3 000.00€	Réajustement
6232	Fêtes et cérémonies	-5 000.00€	Réajustement
6247	Transports collectifs	1 000.00€	Réajustement (augmentation Tarifs CAP)
627	Services bancaires et assimilés	500.00€	Réajustement
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 284.00€	Réajustement
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 517.00€	Remplacement agents titulaires en Arrêt maladie
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 486.00€	Réajustement CNAS
6535	Formation des élus	889.00€	Réajustement
6541	Créances admises en non-valeur	2 671.00€	Réajustement (impayés TLPE et restauration)
6574	Subventions de fonctionnement aux Associations	-5 000.00€	Réajustement
22	Dépenses imprévues	-8 838.00€	Réajustement
TOTAL		64 702.00€	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Articles	Recettes	Montant	Observations
7788	Produits exceptionnels divers	20 000.00€	Recette supplémentaire non budgétée
74718	Autres	19 066.00€	Recette supplémentaire non budgétée
7473	Département	25 636.00€	Recette supplémentaire non budgétée
TOTAL		64 702.00€	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Articles	Dépenses	Montant	Observations
Op 41	Informatique :		
2051	Concessions et droits similaires	4 966.00€	Régularisation règlement logiciel JVS
2183	Matériel de bureau et informatique	-1 965.00€	
Op 9000	Aménagement de chaussée :		
00004			
2315	Installations, matériels et outillages	-43 182.00€	
Op 9000	Eclairage public :		
00007			
2315	Installations, matériels et outillages	40 181.00€	SOPELEC règlement année 2015 sur 2016
TOTAL		00 000.00€	

Adopté à l'unanimité.

Chantal BOULET : Concernant le contrat SITA, ne peut-on pas envisager de l'arrêter ?

Serge LEFEUVRE : Le contrat a été reconduit pour deux ans. Par contre pour l'avenir, il faudra voir à réaliser des économies.

6) Décision modificative n°1 régie de transport :

Le conseil municipal, après délibération adopte la décision modificative n°1 telle qu'elle est détaillée ci-dessous

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Articles	Dépenses	Montant	Observations
6064	Fournitures administratives	-1 191.66€	
6811	Dotations aux amortissements	1 191.66€	Ajustement
TOTAL		////////////////	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Articles	Recettes	Montant	Observations
281756	Dotation aux amortissements Matériel d'exploitation	1 190.90€	Ajustement
28182	Dotation aux amortissements Matériel de transport	0.76€	Ajustement
TOTAL		1 191.66€	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Articles	Dépenses	Montant	Observations
21756	Matériel de transport d'exploitation	1 191.66€	Ajustement
TOTAL		1 191.66€	

Adopté à l'unanimité.

7) Modification de la régie de recettes de produits divers :

La délibération du conseil municipal N°97/02-12/2d, du 12 février 1997 est modifiée comme suit en son article 1 :

« Il est institué auprès de la commune de Longueau, une régie de recette pour l'encaissement de divers produits : dons, libéralités, quêtes, participation aux repas des personnes âgées, caution pour prêt C.D, photocopie de documents, produits divers et exceptionnels, recettes des chèques vacances, recettes du marché de Noël »

Le reste de la délibération ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité.

8) Créances irrécouvrables :

Les rôles suivants sont admis en non-valeur :

Budget commune :

Années 2012 - 2013 pour un montant total de 1 953.48€

Année 2010 et 2012 pour un montant total de 717.20€

Madame FINET Colette, Maire, Madame ASSIER, Trésorier du Grand Amiens et Amendes, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

9) Autorisation générale et permanente de poursuites :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Madame FINET Colette, Maire de Longueau, pour :

-Autoriser Madame ASSIER Yveline, Comptable Public, à émettre de façon permanente les mises en demeure de payer concernant les débiteurs de produits locaux ;

-Autoriser Madame Yveline ASSIER, Comptable Public, à poursuivre de façon permanente par voie de saisies ou d'OTD, les débiteurs de produits locaux ;

-Autoriser Madame ASSIER Yveline, Comptable Public, à ne pas exercer de poursuites par mise en demeure de payer pour les sommes inférieures à 30,00€.

-Autoriser Madame ASSIER Yveline, Comptable Public, à ne pas exercer de poursuites par voie de saisie pour les sommes inférieures à 130.00€

-Autoriser Madame ASSIER Yveline, Comptable Public, à ne pas exercer de poursuites par voie de vente des biens saisis si la dette est inférieure à 500.00€
Adopté à l'unanimité.

10) Allocations scolaires 2016/2017

Une allocation scolaire d'un montant de 42.00€ par élève sera versée à l'école maternelle Anne Frank, et à l'école maternelle Louis Prot, pour l'année scolaire 2016/2017.

Maternelle Anne Frank : 95 élèves x 42.00 = 3 990.00 €

Maternelle Louis Prot : 120 élèves x 42.00 = 5 040.00 €

Une allocation scolaire d'un montant de 57.00€ par élève sera versée à l'école primaire Paul Baroux et à l'école primaire André Mille pour l'année scolaire 2016/2017.

Ecole Paul Baroux : 185 élèves x 57.00€ = 10.545.00€

Ecole André Mille : 206 élèves x 57.00€ = 11 742.00€

Adopté à l'unanimité.

11) Avenant à la convention Fête du Rail :

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant à la convention pour l'organisation de la 3^{ème} fête du rail.

Une subvention supplémentaire de 5000€ est attribuée à l'association ARPDO & ROTONDE 80, représentée par Monsieur BOULET Jean-Claude à Longueau pour l'organisation de la 3^{ème} fête du rail.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : La subvention a été prise sur quelle ligne ?

Colette FINET : Sur la ligne « subventions aux associations », il y avait une marge.

12) Convention avec l'UFOLEP relative au projet « Séniors Soyez Sport »

La convention annuelle de partenariat avec l'U.F.O.L.E.P, 51 rue Sully à Amiens, est acceptée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017.

Une subvention d'un montant de 600€ représentant la contribution financière de la commune sera versée à l'association. La dépense sera prélevée sur l'article 611 du budget.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir à la convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP.

Adopté à l'unanimité.

13) Contrat avec l'UFOLEP dans le cadre des T.A.P :

Le contrat n°68.216 présenté par l'UFOLEP, 8/10 rue Jean XXIII à Amiens, pour un montant de 504.00€ est accepté.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer le contrat transmis par l'UFOLEP.

Adopté à l'unanimité.

14) Devis et convention Planète Sciences dans le cadre des TAP

Le devis et la convention présentés par l'association PLANETE SCIENCES, 56 rue du Vivier Amiens, pour un montant de 1 778.40€ sont acceptés.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer le devis et la convention transmis par l'association PLANETE SCIENCES ;

Adopté à l'unanimité

15) TAP : Contrats de prestation de service avec les associations :

Un contrat pour prestation de service sera établi avec chaque association participant aux temps d'aménagement périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer les contrats de prestation de service avec chaque association.

Adopté à l'unanimité

16) Projet GOODMAN Jules Verne Logistics (à Boves)

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable au projet GOODMAN relatif à l'implantation sur la commune de Boves d'une plate-forme logistique de stockage de produits combustibles classiques.

Adopté par 14 voix pour, 04 voix contre et 10 abstentions.

17) Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : délibération de principe.

Madame le Maire est autorisée à recruter, à compter du 01 septembre 2016, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Madame le Maire est chargée de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adopté à l'unanimité.

18) Droit d'initiative

Convention relative à l'organisation d'activité avec l'association SOLIPAILLE :

Une convention sera établie avec l'association SOLIPAILLE, représentée par son Président, Monsieur GIGNON Didier, domicilié 01 rue Alexandre Manier à LONGUEAU pour proposer des activités de rempaillage, cannage de sièges et arts décoratifs auprès des Séniors.

Madame le Maire, à défaut l'Adjointe délégué, est autorisée à signer la convention avec l'association SOLIPAILLE.

Adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Régis RICHARD :

Je vais tout d'abord, lire le texte suivant qui n'est évidemment pas écrit par moi :

« Poussée vers la sortie ??? » c'est le titre.

« Il se murmure au sein même du conseil municipal que Madame Le Maire serait « amicalement » priée de prendre la sortie le plus vite possible !!!! Le nom de son successeur circule déjà, alors nous attendons confirmation de ces bruits de couloirs.....Moi je dirais ce torchon, quoi !

Pour 2020 les éventuels postulants à la mairie risquent de se faire rares, entre la maladie, (ici présente) ou la peur, (ici présente), ou le ras le bol qui frappe certains ex candidats de 2014 !!!

Mais que restera-t-il en 2020 ? Quelles seront encore les compétences d'une mairie par rapport aux futures grandes intercommunalités ??? Bon courage aux éventuels candidats !!! Le 1^{er} septembre 2016»

C'est un peu contradictoire, parce ce qu'on n'a pas de candidat mais à la fin on a quand même des candidats.

J'ai fait un petit texte vite fait parce que je trouve un peu déplorable ce texte, aussi bien pour vous Madame le maire que pour moi.

J'ai souhaité intervenir ce soir pour mettre fin à tout bruit de couloir.

J'ai appris en mai, on ne s'est pas vu avant puisqu' en juin je n'étais pas là au conseil municipal, suite à un scanner que j'avais deux lésions au niveau du foie côté droit, vous savez qu'il y a deux côté, gauche et droit pour le foie, et donc droit.

Suivi depuis par le docteur Michel Gossy, et ayant un moral d'acier je suis en train de vaincre cette maladie Mon premier scan de contrôle, de la semaine dernière, apporte des éléments très positifs : la maladie régresse, Madame Boulet.

Dans cette situation, il en ressort que tout n'est pas négatif. J'ai découvert un monde médical très disponible malgré une charge de 70 personnes par jour en traitement, d'accepter avec beaucoup de philosophie cette période difficile et éviter de s'enfermer sur soi-même, ça je crois que c'est pour tout le monde, la leçon.

Ma vie n'a pas changé traitement ou pas, je refuse d'être assisté après mes trois heures et demi de chimio, je prends mon véhicule j'assume ma journée, association, stade et université, Madame BOULET. J'ai aussi fait des économies, pour rire un peu, moins de lames de rasoir, et moins de coiffeur.

Pour conclure, je voudrais signaler à Madame Boulet-Chardon, vous n'existez qu'au travers des autres, et malgré votre commentaire sur votre site ou blog, où l'on entend parler de maladie, de peur ou de ras le bol, et bien non je ne suis pas déprimé, n'ai pas des envies de suicide, et je ne vous laisserai pas le plaisir de couper la corde : je serai candidat en 2020 voilà ce que je voulais dire ce soir. C'est tout.

Et je remercie quand même ceux qui étaient au courant, c'est-à-dire, Joël Carliez et Freddy Duchesne, qui m'ont apporté, suite à un coup de téléphone, une rencontre, le côté amical, et ont laissé de côté le côté politique des choses.

La séance est levée à 22H15.

**Le Secrétaire,
Philippe DAUTREMER**